

**LA FRANCAISE LUX**  
*Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable*  
60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg : B 66. 785  
(la « **Société** »)

---

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA FRANCAISE LUX – JKC ASIA BOND 2023**  
(LE « **COMPARTIMENT** »)

---

Luxembourg, le 14 avril 2020

Cher actionnaire,

Nous vous écrivons pour vous informer de la décision du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'administration** ») d'appliquer temporairement un swing pricing au Compartiment avec effet à compter du 15 avril 2020 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») et jusqu'à nouvel ordre.

**1. Raisons de l'application du swing pricing**

L'environnement de marché actuel est sans précédent, avec des liquidités sévèrement impactées et une forte contraction de la liquidité (notamment sur certaines obligations), entraînant pour les prix des instruments négociés par le Compartiment un écart important entre les prix réels et ceux affichés par les fournisseurs.

Dans ces circonstances exceptionnelles, et dans le but de préserver au mieux les intérêts des actionnaires du Compartiment et d'assurer leur traitement équitable, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer un mécanisme de swing pricing au Compartiment, tel que précisé ci-dessous.

**2. Informations pratiques**

Le swing pricing vise à protéger les actionnaires existants ou restants du Compartiment contre les effets de dilution qu'ils pourraient subir du fait de souscriptions, rachats et/ou conversions d'actions dans le Compartiment ou en dehors. De plus amples informations sur le mécanisme de swing pricing sont disponibles dans la section « TARIFICATION DES ACTIONS » du Prospectus.

Le facteur d'ajustement (swing factor) applicable (exprimé en pourcentage de la valeur liquidative) ne doit pas dépasser 5%. Le seuil de swing swing est fixé à 1%.

L'application du swing pricing sera constamment révisée et sera levée dès qu'elle ne sera plus nécessaire, en tenant compte du meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment. Les actionnaires seront informés de la levée de l'application du swing pricing via un avis séparé.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter La Française Asset Management ou

votre conseiller financier.

Avec nos meilleures salutations,

---

Au nom du Conseil d'administration